



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Préfecture de la Vienne

Recueil des Actes Administratifs (RAA) n°109
Mercredi 18 novembre 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable sur le site internet de la Préfecture (www.vienne.gouv.fr)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consultée sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de Poitiers et des Sous-préfectures de Châtellerauld et de Montmorillon.

**RECUEIL N° 109 du 18 novembre 2015
SOMMAIRE**

RECUEIL N°109 du 18 novembre 2015

Sommaire..... p. 2

DIRECTIONS REGIONALES

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE POITIERS

Arrêté n°284-15 du 17 novembre 2015 de subdélégation de signature à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire exécutés par le pôle Chorus du rectorat de l'académie de Poitiers

p. 3



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Le Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des Universités de poitou-Charentes

284-15

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances
- Vu le code de l'éducation
- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu le décret 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 14 ;
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale) ;
- Vu l'arrêté « ordonnancement secondaire » n° 130/SGAR/2014 en date du 19 mai 2014 de la Préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne, et notamment son article 8,
- Vu l'arrêté de subdélégation du recteur de l'académie de Poitiers dans le cadre de l'« ordonnancement secondaire » n° 191-14 du 1er septembre 2014 et notamment son article 2.1 ;

ARRETE

ARTICLE 1: En application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépense et en recettes **exécutés par le pôle Chorus du rectorat de l'académie de Poitiers** :

Division du Budget académique et de la Gestion prévisionnelle (DIBAG) :

Délégataire : Delphine PIONNIER - Chef de division

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (titulaire)

Délégataire : Jacques ROUZE - Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;

Délégataire : Elisabeth VIGNER – Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Délégataire : Sébastien SALVAT – Chef de bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Christelle LUSSEAULT - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Fatuma SAID ALI - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Martine TENIER - Gestionnaire

Actes :

- Certification du service fait ;

Délégataire : Sylvie ARTUS - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Virginie RICHARD - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Céline CORDEAU - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Délégataire : Anne Marie ROULEAU – Gestionnaire

Actes :

- Certification du service fait ;

Délégataire : Nadia BODIN – Gestionnaire.

Actes :

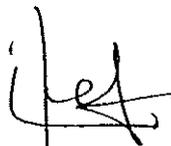
- Certification du service fait ;

ARTICLE 2 – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°223-15 du 1^{er} septembre 2015 et prend effet à compter du 17 novembre 2015. Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture Poitou-Charentes.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de l'académie de Poitiers et chacun des délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2015

Le Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes



Jacques MORET

Copies transmises à : Préfecture de région : secrétariat général aux affaires régionales
Préfecture de la Vienne : service publication des actes administratifs (SIT)
Trésorerie générale de la Vienne ; Cellule des affaires juridiques-
Intéressés.
Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2

